

CONSEIL MUNICIPAL

SAMEDI 28 MARS 2009

APPROBATION D'UN TROISIEME AVENANT AU CONTRAT REGIONAL

Etaient présents : M. Daniel WAPPLER, Maire, Président, Mme Dominique CARON, M. Bernard STEIN, M. Didier FABRE Mmes Annie-France VIDON, Sylvie ZANOUNE, M. Jean-René CULLIER-de-LABADIE,

Mme Agnès EKWE, M. Christian BRINDEAU, Adjoint, M. Didier GIARD, M. Jean-Paul TEXIER, Mme Marie-Suzanne CHARLOT, Mme Anne-Marie MARTINS, M. Guy BRUNET, M. Jean-Claude MASSEY, M. Stéphane RABANY, Mme Sonia JAIL, M. Stéphane DEYSINE, M. William ROSTENE, Mme Valérie LANDAIS, M. Pierre-Jean GRAVELLE, M. Gérard GUILLE, M. Philippe ARGENTIN, M. Christian FOSSYEUX, Mme Martine SJARDIN, Mme Jeannine MAILLET, conseillers municipaux,

Absents excusés

Mme Christine MEIGNIEN, représentée par M. Didier FABRE,

Mme Jocelyne FERNANDO, représentée par M. Daniel WAPPLER.

Mme Dominique DEBICKI, représentée par M. Bernard STEIN.

Monsieur Stéphane RABANY a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal du 13 octobre 2003 approuvant les opérations présentées dans le cadre du Conseil Régional ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional d'Ile-de-France en date du 29 janvier 2004 adoptant le Contrat régional entre le Conseil Régional d'Ile-de-France et la commune de Villecresnes ;

Vu l'article 9.2 du règlement des Contrats régionaux qui stipule que le Contrat peut-être modifié par un avenant après approbation de la Commission Permanente du Conseil Régional ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 7 mars 2005 adoptant l'avenant n°1 ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional d'Ile-de-France en date du 19 mai 2005 adoptant l'avenant n°1 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 23 octobre 2006 adoptant l'avenant n°2 ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional d'Ile-de-France en date du 25 janvier 2007 adoptant l'avenant n°2 ;

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire qui rappelle à l'assemblée délibérante que la Commune a signé avec le Conseil Régional le 29 janvier 2004 un Contrat Régional de 3 000 000 € HT pour un montant subventionnable de 1 050 000 € ; comprenant les opérations suivantes :

- Restauration du clocher de l'Eglise Notre Dame de l'Assomption, pour un montant de 621 000 € HT,
- Création d'un centre multi-accueil de la petite enfance, pour un montant de 905 000 € HT,
- Extension de l'Ecole maternelle du Réveillon, pour un montant de 310 500 € HT,
- Extension de la Halle des sports Didier Pironi, pour un montant de 920 000 € HT,
- Extension de la salle polyvalente pour un montant de 243 500 € HT,

Considérant qu'un premier avenant constitué du même montant total de 3 000 000 € HT et du même montant subventionnable de 1 050 000 € est intervenu pour modifier le contrat initial en date du 7 mars 2005, et que cet avenant comportait, en remplacement des opérations du contrat initial, les opérations suivantes :

- Restauration du clocher de l'Eglise Notre Dame de l'Assomption, pour un montant de 735 785 € HT,
- Extension de l'Ecole maternelle du Réveillon pour un montant total de 1 344 215 € HT,
- Extension de la Halle des sports Didier Pironi, pour un montant de 920 000 € HT,

Considérant qu'un deuxième avenant constitué du même montant total de 3 000 000 € HT et du même montant subventionnable de 1 050 000 € est intervenu pour modifier le contrat initial en date du 23 octobre 2006, et que cet avenant comportait, en remplacement des opérations du contrat initial, les opérations suivantes :

- Restauration du clocher de l'Eglise Notre Dame de l'Assomption, pour un montant de 735 785 € HT
- Extension de l'Ecole primaire des Merles pour un montant total de 700 215 € HT
- Construction du gymnase du Château pour un montant total de 700 000 € HT
- Extension de la salle polyvalente pour un montant de 400 000 € HT
- Aménagement de l'avenue du Château pour un montant de 464 000 € HT

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire qui rappelle qu'à présent, seule l'opération de restauration du Clocher a été réalisée, et que depuis le contrat initial, deux avenants sont intervenus pour modifier le contenu de ce dernier.

Considérant que la municipalité souhaite donner la priorité au secteur de la petite enfance par la création de maison de la petite enfance ;

Considérant que l'intégration de ce projet dans le Contrat Régional implique sa substitution aux opérations suivantes :

- Construction du gymnase du Château,
- Extension de la salle polyvalente,
- Aménagement de l'avenue du Château

Cet avenant se présentera de la manière suivante :

Echéancier de réalisation (Avenant N°3)

OPERATIONS	MONTANTS OPERATIONS PROPOSEES H.T.	RETENUS PAR LA REGION H.T.	Calendrier de Réalisation							SUBVENTION REGIONALE 35%	
			2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010		
Restauration du clocher de l'Eglise Notre Dame de l'Assomption	735 785	735 785		588 628	147 157						257 525
Extension de l'école primaire des Merles	700 215	700 215					152 000	548 215			245 075
Création de la Maison de le petite enfance	1 800 000	1 564 000						1 000 000	564 000		547 400
TOTAL	3 236 000	3 000 000		588 628	147 157	0	152 000	1 548 215	564 000		
	Subvention Région			206 020	51 505	0	53 200	541 875	197 400		1 050 000

Considérant l'avis favorable de la Commission Environnement et Urbanisme en date du 20 Mars 2009 ;

Sur Proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

Article 1 : Approuve la modification apportée au Contrat régional telle que définie ci-dessus.

Article 2 : Sollicite auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France un avenant au Contrat régional tel que susvisé.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au Contrat régional à intervenir avec le Conseil Régional ainsi que toutes les pièces consécutives à cette décision

Article 4 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne et à Monsieur le Président du Conseil Régional d'Ile-de-France.

Extrait de la présente délibération
a été affiché le
à la porte de la Mairie, en exécution de l'article L2121-25
du Code Général des Collectivités Territoriales
Application de la loi n°82-213 du 2 Mars 1982
Modifiée par la loi n°82-623 du 22 Juillet 1982
Reçu par le représentant de l'Etat dans le Département le :
Notifié le :
Publié le :
Villecresnes, le
Pour le Maire,
Le Directeur Général des Services

Pour extrait conforme

Le Maire

Daniel WAPPLER

CONTRAT INITIAL

OPERATIONS	MONTANTS OPERATIONS PROPOSEES H.T.	RETENUS PAR LA REGION H.T.	Calendrier de Réalisation					SUBVENTION REGIONALE 35%	
			2004	2005	2006	2007	2008		
Restauration du clocher de l'Eglise Notre Dame de l'Assomption	621 000	621 000	621 000						217 350
Création d'un centre multi-accueil de la petite enfance	905 000	905 000	150 000	655 000	100 000				316 750
Extension de l'école maternelle du Réveillon	310 500	310 500			200 000	110 500			108 675
Extension de la halle des sports Didier Pironi	920 000	920 000			400 000	520 000			322 000
Extension de la salle polyvalente	243 500	243 500						243 500	85 225
TOTAL	3 000 000	3 000 000	771 000	655 000	700 000	630 500	243 500		
Subvention Région			269 850	229 250	245 000	220 675	85 225		1 050 000

CONTRAT MODIFIE

OPERATIONS	MONTANTS OPERATIONS PROPOSEES H.T.	RETENUS PAR LA REGION H.T.	Calendrier de Réalisation							SUBVENTI ON REGIONAL E 35%	
			2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010		
Restauration du clocher de l'Eglise Notre Dame de l'Assomption	735 785	735 785		588 628	147 157						257 525
Extension de l'école primaire des Merles	700 215	700 215					152 000	548 215			245 075
Création de la Maison de la petite enfance	1 800 000	1 564 000						1 000 000	564 000		547 400
TOTAL	3 236 000	3 000 000		588 628	147 157	0	152 000	1 548 215	564 000		
Subvention Région				206 020	51 505	0	53 200	541 875	197 400		1 050 000